



Rabat, le 25 MAI 2026

## DECISION

### Le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

**Vu** le Dahir n°1.02.125 du 13 juin 2002 (1 Rabii II 1423) portant promulgation de la loi 58.00, portant création de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

**Vu** le Décret n°2-00-913 du 27 août 2002 (18 Joumada II 1423) pris pour l'application de la loi 58.00, relative à la création de l'Agence Nationale de la Conservation, du Cadastre et de la Cartographie ;

**Vu** le Dahir n°1-16-17 du 17 février 2016 (08 Joumada I 1437) portant nomination de Monsieur Karim TAJMOUATI, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

**Vu** la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

**Vu** le Statut du personnel de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, tel qu'il a été modifié et complété ;

**Vu** la Décision n°1 du 26 Mars 2004 portant organisation de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

**Vu** la Décision du 04/08/2014 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

### DECIDE

**Article Premier** : l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) lance un appel à candidature pour occuper le poste du **Chef de Service Comptabilité Analytique**.

### Article 2 : Profil requis

L'entretien de sélection est ouvert aux cadres de l'ANCFCC remplissant l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme donnant accès au moins à l'échelle 20, avec 2 années d'ancienneté;
- être titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 17, avec 6 années d'ancienneté.

Les intéressés ne doivent pas avoir encouru une sanction disciplinaire en relation avec l'exercice de leurs activités.

**Article 3** : Descriptif du poste

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

**Article 4** : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une demande de candidature comportant l'appréciation du supérieur hiérarchique des compétences du candidat et sa capacité à occuper le poste à pourvoir ;
- un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- un rapport (en 6 exemplaires) exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste du **Chef de Service Comptabilité Analytique**.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction du Capital Humain avant le **12 2 JUIN 2026** (inclus).

**Article 5** : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ANCFCC se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

**Article 6** : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront affichés dans les locaux de l'ANCFCC et publiés sur :

- l'Intranet
- le site de l'Agence : [www.ancfcc.gov.ma](http://www.ancfcc.gov.ma)
- le site des emplois publics : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

  
Le Directeur Général de l'Agence Nationale  
de la Conservation Foncière, du Cadastre  
et de la Cartographie  
Karim TAJMOUATI

## Fiche de poste

<b>Poste</b>	<b>Chef du Service Comptabilité Analytique</b>
<b>Rattachement</b>	Département contrôle de gestion
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Garantir le bon fonctionnement et la fiabilité de la comptabilité analytique et veiller à l'amélioration du système de comptabilité analytique de l'Agence ;</li> </ul>
<b>Principales activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir et maintenir le système de comptabilité analytique pour l'ANCFCC en fonction des référentiels adoptés ;</li> <li>▪ Contrôler, valider et corriger les écritures analytiques générées par le système comptable ;</li> <li>▪ Saisir les écritures et les répartitions analytiques pour les opérations non prises en charge par le système ;</li> <li>▪ Produire les documents de synthèse : compte de résultats analytiques et des situations comptables ;</li> <li>▪ Contribuer activement à l'analyse des informations issues de la comptabilité analytique ;</li> <li>▪ Proposer des évolutions du modèle de comptabilité analytique et en suivre la mise en œuvre ;</li> <li>▪ Veiller à l'établissement et l'actualisation des procédures ainsi que du paramétrage du système d'information mis en œuvre ;</li> <li>▪ Assister et conseiller les différentes entités de l'Agence en matière de comptabilité analytique.</li> </ul>
<b>Compétences requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir connaissance : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des principes et des techniques de la comptabilité générale et analytique ;</li> <li>▪ De la nomenclature comptable de l'Agence.</li> <li>▪ Des notions et des outils du contrôle de gestion.</li> </ul> </li> <li>- Maîtriser : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La collecte et l'analyse des données de bases du système de comptabilité analytique, l'élaboration des états et l'analyse des coûts ;</li> <li>▪ Les logiciels de gestion comptable et les tableurs ;</li> <li>▪ La modernisation et la simplification des procédures de la comptabilité analytiques.</li> </ul> </li> <li>▪ Avoir une capacité d'analyse de synthèse et de conceptualisation;</li> <li>▪ Avoir une qualité d'animation de groupe, de communication et d'organisation.</li> </ul>